

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHÉMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 27 juin 2019.

Sont présents à cette séance :

M. Réjean Bédard
M. André Ferland
M. Marcel Bégin

Est absent à cette séance :

M. Simon Carrier-Tanguay

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général / secrétaire-trésorier et Mme Émilie Goudreault, chargée de projets pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée, assistent également à cette séance.

Sont aussi présents à cette séance:

M. Gino Fortier, Chef de caserne de Sainte-Justine
M. Christian Chabot, Maire de Sainte-Justine

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

44-06-19

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 27 juin 2019 tel que modifié.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 30 mai 2019**
 - 3.2 - Suivis au procès verbal du 30 mai 2019**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Acceptation des comptes à payer**
- 5 - AFFAIRES COURANTES**
 - 5.1 - RÉOLUTION CHOIX DU CONSULTANT- CONCEPTION DU DEVIS**
 - 5.2 - FACTURE D'AVOCAT - SUIVI**
 - 5.3 - DEMANDES CITOYENNES - BORNES SÈCHES VS PISCINES**
- 6 - CORRESPONDANCE**
- 7 - VARIA**
 - 7.1 - SUIVI COMITÉ SÉCURITÉ CIVILE**
 - 7.2 - RENCONTRE JUILLET**
 - 7.3 - VACANCES DIRECTEUR RÉGIE**
 - 7.4 - FEU D'ARTIFICE**
 - 7.5 - FEU SAINTE-JUSTINE**

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

45-06-19

3.1 - Séance ordinaire du 30 mai 2019

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 30 mai 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 - Suivis au procès verbal du 30 mai 2019

Dépôt de la soumission de Gyro trac pour les réparations du camion 506. Les travaux seront planifiés après les vacances, au mois d'août.

4 - FINANCES

46-06-19

4.1 - Acceptation des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 06-2019 déposée en date du 25 juin et vérifiée par le directeur général dans laquelle figurent tous les comptes à accepter s'élève au montant de: 16,688.80\$

ATTENDU QUE la liste des comptes ajoutés pour juin 2019 déposée en date du 27 juin 2019 et vérifiée par le directeur général dans laquelle figurent tous les comptes à accepter s'élève au montant de: 377.35\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 06-2019 et la liste des comptes ajoutés telles que présentées. Le total des comptes pour juin 2019 s'élève à 17,066.15\$

QUE le secrétaire-trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 06-2019 ainsi que la liste des comptes ajoutés.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

47-06-19

5.1 - RÉOLUTION CHOIX DU CONSULTANT- CONCEPTION DU DEVIS

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Morneau a formulé une demande de soumission pour les services d'un consultant "Expert conseil en équipement d'incendie" afin d'élaborer le devis technique, l'estimé budgétaire pour l'acquisition d'un camion-citerne autopompe et le suivi pendant la construction;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont approuvé à la majorité, à posteriori, l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire;

-Alain Côté, coût total de 8000\$, déplacement en sus au taux de 0.88\$/km
-Dan Roy, coût total de 7500\$, déplacement en sus au taux de 0.55\$/km

Approuvé par M. André Ferland, M. Étienne Prévost, M. Marcel Bégin et Mme Marielle Lemieux.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) approuve l'octroi du contrat à M. Dan Roy, expert conseil en équipement d'incendie, pour un montant de 7500\$, déplacement en sus au taux de 0.55\$/km pour l'élaboration d'un devis technique, l'estimé budgétaire pour l'acquisition d'un camion-citerne autopompe et le suivi pendant la construction.

ADOPTÉE

5.2 - FACTURE D'AVOCAT - SUIVI

Comme M. Adélard Couture, Maire de la municipalité de Saint-Camille, a ramené l'information que le conseil des maires de la MRC des Etchemins a discuté et approuvé la demande de la régie à l'effet de défrayer la facture d'avocat concernant la révision du règlement incendie, mais que jusqu'à maintenant, M. Morneau n'a pas reçu de lettre l'autorisant officiellement, M. Morneau a pris la décision d'envoyer cette facture à la MRC des Etchemins. Un suivi sera effectué auprès de l'administration de la MRC si nous ne recevons pas de réponse dans les prochaines semaines.

5.3 - DEMANDES CITOYENNES - BORNES SÈCHES VS PISCINES

Comme les bornes sèches appartiennent aux municipalités, les membres apporteront ce point à leur conseil respectif qui prendront une décision par résolution sur l'utilisation des bornes sèches par des citoyens pour des fins personnelles, si ce n'est pas déjà fait. Les résolutions seront ramenées à la prochaine séance régulière du conseil de la régie des incendies.

6 - CORRESPONDANCE

Dépôt d'une lettre reçue de la part de la mutuelle des municipalités du Québec expliquant l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

7 - VARIA

7.1 - SUIVI COMITÉ SÉCURITÉ CIVILE

M. Morneau, directeur de la régie, a fait quelques démarches afin de trouver un sous-contractant pour effectuer le canevas de sécurité civile. Comme la période estivale s'amorce, il est difficile de trouver quelqu'un de professionnel qui a du temps pour ce contrat.

Après discussion avec le comité, il a été convenu que les directeurs des municipalités qui compose le comité de sécurité civile élaboreront le document.

48-06-19

7.2 - RENCONTRE JUILLET

ATTENDU QUE plusieurs membres du conseil seront en vacances à la dernière semaine de juillet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) accepte d'annuler la rencontre de juillet 2019 prévu au calendrier

régulier des rencontres de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins.

QUE les membres du conseil acceptent que Mme Marielle Lemieux, Présidente, signe les chèques urgents au besoin, en attendant la rencontre du mois d'août.

ADOPTÉE

7.3 - VACANCES DIRECTEUR RÉGIE

M. Morneau, directeur de la régie, sera en vacances les semaines du 11 et du 18 août.

Il veillera à ce qu'un officier soit disponible dans chacune des municipalités pendant son absence.

7.4 - FEU D'ARTIFICE

Lors d'une demande pour produire des feux d'artifice, et si le règlement municipal l'autorise, M. Pierre Morneau, directeur de la régie, doit aller sur les lieux afin de valider si l'activité serait sécuritaire et ainsi émettre des recommandations. Son approbation est nécessaire pour toute activité pyrotechnique.

7.5 - FEU SAINTE-JUSTINE

Question: Lors de l'intervention dans le rang Sainte-Marie, le 20 juin 2019, pourquoi y avait-il autant d'effectifs?

Selon l'entente du schéma incendie, le nombre d'effectifs requis pour une telle intervention (type d'intervention et éloignement du point d'eau) est déjà fixée pour obtenir la force de frappe nécessaire. Les effectifs déployés lors de cette intervention respectaient les critères.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

49-06-19

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 20H35.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

Pierre Morneau, directeur général
et secrétaire-trésorier